



CHARTRE ECOLE DIRECTE

Ecole Directe est un outil de communication entre les familles (parents, élèves) et les membres de NDO (professeurs, responsables de niveau, personnels éducatifs et administratifs).

Chaque membre de cette communauté dispose d'un code d'accès et d'un mot de passe qu'il peut modifier. Ces derniers sont personnels et ne doivent pas être diffusés. Pour des questions de responsabilité et de confidentialité, les élèves ne doivent pas avoir accès au compte de leurs parents.

En cas de perte du code d'accès, la responsable Ecole Directe de l'établissement peut être contactée à responsableecoledirecte@ndo.fr

1. Le cahier de texte est rempli par les professeurs. Il doit être consulté par les élèves, mais ne saurait remplacer l'agenda personnel de l'élève.
Au cas où le professeur serait amené à modifier le travail donné en classe, un message serait envoyé aux élèves pour les prévenir.
2. L'espace de travail est géré par le professeur principal ou dans le cycle terminal les professeurs de spécialité.

3. La messagerie permet d'entrer en contact avec les différents membres de la communauté éducative. Il est demandé à chaque utilisateur de s'interroger sur la pertinence de l'utilisation de la messagerie. En effet d'autres outils, tels que des rendez-vous téléphoniques ou en présentiel, sont parfois plus adaptés.

Chaque message doit :

- être adressé à l'interlocuteur concerné
- comporter un objet précis
- respecter les règles de la courtoisie

Il ne peut pas être un espace de décharge émotionnelle. En effet, tout message est susceptible d'être transféré à un tiers de l'établissement non prévu comme destinataire initial.

Il est évident que les enseignants et les membres du personnel NDO, en fonction de leur emploi du temps ou obligations, vous répondront dès que possible.

De plus, tout membre de la communauté a droit à la déconnexion informatique. Ce qui sous-entend qu'il ne pourrait pas répondre par retour immédiat de mail le soir, le week-end ou durant les vacances.

Cette charte a pour objectif de garantir une utilisation raisonnée et constructive d'Ecole Directe au profit de l'élève.

Juin 2025